

## OFFRE RESERVEE AUX SALARIES KB ACTIONS 2022

Kaufman & Broad SA lancera prochainement une offre d'actionariat « KB Actions 2022 » réservée aux salariés du groupe Kaufman & Broad. L'objectif principal de Kaufman & Broad SA est d'associer plus étroitement les salariés du groupe à l'avenir de l'entreprise à travers la souscription d'actions à des conditions privilégiées et leur offrir l'opportunité de bénéficier du développement de la société. Les salariés du groupe font partie aujourd'hui des principaux actionnaires de Kaufman & Broad SA.

### EMETTEUR :

Kaufman & Broad SA  
Cotation : Euronext Paris  
Code ISIN : FR0004007813 KOF

### CADRE DE L'OPERATION – TITRES OFFERTS :

L'offre est réalisée en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise de Kaufman & Broad.

La souscription des actions est mise en œuvre en application de la 15<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2022 ayant délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet d'émettre des actions au profit des adhérents de plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Les principaux termes et conditions de l'offre ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 février 2022. Cette décision a été réitérée par le Conseil d'administration le 5 mai 2022, faisant usage de la nouvelle délégation accordée par l'Assemblée générale des actionnaires le même jour.

Les modalités définitives des émissions d'actions, notamment l'ouverture de la période de souscription et le prix de souscription seront arrêtées à une date ultérieure par le Président-Directeur Général, agissant dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'administration.

**L'offre porte sur un nombre maximum de 300.000 actions.**

Les actions émises seront des actions ordinaires de 0,26 euro de nominal chacune. Elles porteront jouissance courante et seront entièrement assimilées aux actions existantes dès leur émission.

## **CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :**

### **Bénéficiaires :**

L'offre s'adresse aux salariés du groupe Kaufman & Broad ayant cumulé au moins trois mois d'ancienneté au dernier jour de la période de souscription/révocation (prévu le 16 septembre 2022), ainsi qu'aux retraités ou pré-retraités ayant conservé des avoirs dans le plan d'épargne.

### **Prix de souscription :**

Le prix de souscription des actions offertes sera fixé par le Président-Directeur Général, agissant dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'administration. Il sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Kaufman & Broad sur 20 séances de bourse précédant la date de la décision du Président-Directeur Général fixant l'ouverture de la période de souscription, diminuée d'une décote de 20%.

### **Modalités de souscription**

Dans le cadre de l'offre « KB Actions 2022 », les bénéficiaires ont la possibilité d'investir dans une formule à effet de levier avec une garantie de leur investissement complétée d'une performance liée à l'évolution de l'action Kaufman & Broad, ou le cas échéant, d'un rendement minimum.

Les actions seront souscrites par l'intermédiaire du compartiment « KB Actions 2022 » du fonds commun de placement d'entreprise FCPE « KB Actions ».

### **Indisponibilité :**

Les parts du compartiment « KB Actions 2022 » souscrites dans le cadre de l'offre seront indisponibles jusqu'au 1er juillet 2027, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

### **Exercice des droits de vote**

Les droits de vote aux assemblées générales de Kaufman & Broad SA afférents aux actions émises dans le cadre de la présente offre seront exercés par le conseil de surveillance du FCPE « KB Actions ».

### **Plafond de versement :**

Le total des versements dans le plan d'épargne effectués au cours d'une année est limité à 25% de la rémunération annuelle brute (s'agissant de l'offre, le calcul étant fait compte tenu des actions souscrites avec l'apport de la banque). Par ailleurs, l'investissement dans l'offre est plafonné à 10.000 euros en période de réservation. Ce plafond est réduit si le bénéficiaire n'a pas réservé.

## CALENDRIER INDICATIF DE L'OPERATION :

Période de réservation : du 6 juillet au 9 août 2022 inclus

Fixation du prix de souscription : prévue le 13 septembre 2022

Période de souscription/révocation : prévue du 14 au 16 septembre 2022 inclus

Augmentation de capital : prévue le 12 octobre 2022

Ces dates sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Elles seront définitivement fixées par une décision à venir du Président-Directeur Général.

## COTATION :

L'admission des actions Kaufman & Broad nouvelles aux négociations sur le marché d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0004007813 KOF) sera demandée dès la réalisation de l'augmentation de capital.

## OPERATIONS DE COUVERTURE :

La mise en place de l'offre à effet de levier est susceptible de générer de la part de l'établissement financier contrepartie de l'opération d'échange, des opérations de couverture, préalablement à la mise en place de l'opération, et pendant toute la durée de l'opération

Ce communiqué est disponible sur le site [www.kaufmanbroad.fr](http://www.kaufmanbroad.fr)

## Contacts

### Directeur Général Finances

Bruno Coche

01 41 43 44 73

[Infos-invest@ketb.com](mailto:Infos-invest@ketb.com)

### Relations Presse

Thomas DE CLIMENS :

[thomasdeclimens@primatice.com](mailto:thomasdeclimens@primatice.com) / 06 78 12 97 95

Armand RIGAUDY :

[armandrigaudy@primatice.com](mailto:armandrigaudy@primatice.com) / 07 88 96 41 84

**Kaufman & Broad** : Emmeline Cacitti

06 72 42 66 24

[ecacitti@ketb.com](mailto:ecacitti@ketb.com)

**À propos de Kaufman & Broad** - Depuis plus de 50 ans, Kaufman & Broad conçoit, développe, fait construire et commercialise des maisons individuelles en village, des appartements et des bureaux pour compte de tiers. Kaufman & Broad est l'un des premiers Développeurs-Constructeurs français par la combinaison de sa taille, de sa rentabilité et de la puissance de sa marque.

Le Document d'Enregistrement Universel de Kaufman & Broad a été déposé le 31 mars 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le numéro D.22023. Il est disponible sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Kaufman & Broad ([www.kaufmanbroad.fr](http://www.kaufmanbroad.fr)). Il contient une description détaillée de l'activité, des résultats et des perspectives de Kaufman & Broad ainsi que des facteurs de risques associés. Kaufman & Broad attire notamment l'attention sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du groupe Kaufman & Broad, ainsi que sur le prix de marché des actions Kaufman & Broad.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.